Compétence 10 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

Compétence 11 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

LES MODALITES D'EVALUATION

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences. Il ne peut pas y avoir de compensation entre modules. Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par le tuteur de stage. Au terme des stages, le bilan des acquisitions est réalisé : l'élève doit obtenir une note au moins égale à la moyenne à chaque compétence.

DIPLÔME

Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV**.

SECTEURS D'ACTIVITE

Centres Hospitaliers, Clinique, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Hospitalisation à Domicile, Foyer Adultes Handicapés, centre de rééducation.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Infirmier si plus de 3 ans d'exercice en tant qu'AS, auxiliaire de puériculture, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, divers diplômes universitaires.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
2 Boulevard de Verdun
BP 69
89011 AUXERRE CEDEX
☎ 03 86 48 47 17
03 86 48 47 44
Mail : ifas@ch-auxerre.fr
www.ght-unyon.fr
SIRET : 268 900 057 00061
N° Act : 2689P000889
APE : 8542 Z

Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

FORMATION AIDE SOIGNANTE

Cursus Partiel

(ADVF)

L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 40 élèves.

Taux d'obtention 2021 du diplôme : 65 %

L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, de cadre de santé et de divers intervenants qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

Possibilité de se restaurer au self du Centre Hospitalier et/ou dans l'espace repas de l'institut (repas tiré du sac) .

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

(il n'y a pas de limite d'âge supérieur)

- Etre titulaire du titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (ADVF)
- Réussir l'épreuve de sélection
- Dossier à télécharger sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre

EPREUVE DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite.

Les épreuves de sélection se passent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonnerre. La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant .
Le classement est établi suivant la note de l'épreuve d'admission en liste principale ou liste complémentaire. La liste complémentaire est consultée en cas de désistement.

DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Vaccination schéma Hépatite B: 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)
- Vaccination complète contre la Covid-19

FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à 5 403 euros pour les personnes en promotion professionnelle.

Différents types de prise en charge sont proposés en fonction de votre statut:
Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CRBFC), pôle emploi, l'employeur.

Renseignez vous auprès de votre employeur pour connaître les différents organismes de prise en charge.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: **ifas@ch-auxerre.fr .**

ACCESSIBILITE HANDICAP

L'Institut dispose d'un référent handicap qui peut répondre à vos interrogations concernant les aménagements possibles lors de la formation.. Contacter le secrétariat de l'IFAS pour prendre rendez-vous.

DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

- 17 semaines d'enseignement théorique en cours: 567 H
- 17 semaines d'enseignement clinique en stage: 595 H

Soit un total de 1162 H d'enseignement théorique et clinique.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires du titre professionnel d'Assistant de vie aux familles (ADVF) disposent d'un allègement de formation.

Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.
Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.
Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.
Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.
Bloc 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.
Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs.
Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.
Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés.
Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.
Module 9: Traitement des informations.
Module 10: Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques.

COMPETENCES A ACQUERIR

Compétence 1 : Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
Compétence 3 : Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
Compétence 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

Compétence 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
Compétence 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
Compétence 9 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.